المجلس العربي للعلوم الاجتماعية | Arab Council for the Social Sciences | Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Programme de bourses collaboratives pour les chercheurs
Liberté Académique et Production de Connaissances dans la Région Arabe
Cycle 2 - 2026

Foire aux questions

En termes de nationalité et de citoyenneté, qui peut participer à ce programme ?
Cet appel est ouvert aux
1) Citoyens d'un pays arabe (défini comme un pays appartenant à la Ligue des États arabes),
2) Réfugiés et/ou apatrides des pays arabes résidant dans la région arabe,
3) Chercheurs résidant en dehors de la région arabe et possédant la citoyenneté arabe ou étant des réfugiés et/ou des apatrides de la région arabe, et
4) Candidats résidant en dehors de la région arabe et possédant un passeport non arabe mais originaires d'un pays arabe.

Le chercheur doit-il résider dans la région arabe pendant toute la durée du projet ?
Non, les candidats ne sont pas tenus de résider dans la région arabe pendant la durée du projet.

Je suis titulaire d'une maîtrise. Suis-je éligible à ce programme?
Non, ce programme s'adresse uniquement aux chercheurs titulaires d'un doctorat en sciences sociales et humaines, et/ou en des domaines connexes et interdisciplinaires, et possédant une expérience reconnue par des publications dans la région.

De quelle manière ces bourses sont-elles « collaboratives » ? Que doivent faire les chercheurs pour collaborer avec d'autres ?
La collaboration constitue un aspect primordial du programme de bourses collaboratives pour les chercheurs. Le CASS organisera des ateliers fermés et d'autres événements (voir ci-dessous) à l'intention des bénéficiaires du Programme de bourses collaboratives pour les chercheurs, afin qu'ils puissent se rencontrer, découvrir les projets respectifs et recueillir les commentaires relatifs à leur propre travail. En outre, le CASS cherchera activement à découvrir les similitudes et les points communs entre les projets et encouragera les boursiers à collaborer, par exemple, en produisant des publications et des résultats communs.

Le budget prévoit-il une allocation pour le chercheur? Et puis-je engager un assistant de recherche pour m'aider dans mon projet ?
Oui, le budget peut inclure une allocation pour le chercheur et vous pouvez engager un assistant de recherche. Toutefois, l'allocation et l'aide à la recherche ne doivent pas représenter plus de 25 % du budget total.

Suis-je autorisé à rechercher un financement supplémentaire auprès d'autres institutions pour ce projet?

Oui, vous pouvez bénéficier d'un financement supplémentaire. Toutefois, le budget figurant dans la demande doit indiquer clairement si d'autres sources de financement sont déjà disponibles ou ont été sollicitées, et quels éléments seraient entièrement ou partiellement couverts par d'autres sources. Le comité de sélection et le personnel du CASS examineront chaque budget au cas par cas.

Si, après avoir reçu la bourse, le boursier se voit proposer un financement par d'autres sources, il est tenu de communiquer les conditions exactes de l'offre au secrétariat du CASS et de demander son approbation. Le CASS examinera l'offre et conclura avec le boursier un accord au mieux de ses intérêts. En principe, toutefois, le boursier ne peut accepter aucun financement d'une autre organisation pour les éléments couverts par le CASS pendant la période de la bourse. Si la deuxième offre couvre les mêmes éléments que ceux couverts par le CASS, le bénéficiaire de la bourse peut alors avoir à choisir entre les deux bourses. Le CASS prendra contact avec l'autre organisme de financement pour s'assurer que les conditions sont claires pour toutes les parties.

Que couvre le budget ? Qu'est-ce qu'il ne couvre pas ?

Le budget peut inclure les dépenses liées au travail sur le terrain (hébergement sur le terrain, déplacements et transports liés à la recherche, frais de subsistance), les consultations visant à développer le projet, l'achat d'équipements de recherche et d'autres fournitures, ainsi que l'allocation du chercheur principal et/ou de l'assistant de recherche (maximum de 25 % du budget proposé).

Le budget ne peut pas inclure : les frais de déplacement pour la participation à des conférences ou les frais d'inscription et de participation à des ateliers de travail. Le budget global ne peut excéder 10 000 USD.

L'Unité des Bourses et Subventions du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales examinera chaque budget au cas par cas. Veuillez noter que le budget total et détaillé approuvé ne correspondra pas nécessairement au budget demandé.

Quels sont les exemples de résultats possibles ?

Il peut s'agir, entre autres, de documents de recherche et/ou d'articles destinés à être publiés, d'études d'archives, de manuscrits de livres, de blogs ou d'essais dans des magazines électroniques, de propositions de financement d'un nouveau projet,, de ressources pédagogiques et d'archives numériques ou de bases de données. En outre, le CASS demande aux boursiers de produire un document de travail dans le cadre de la Série de documents de travail du CASS ou un article que la CASS publiera en arabe (les frais de traduction seront couverts par le CASS).

Qu'entendez-vous par « considérations éthiques » ?

Les candidats doivent démontrer qu'ils sont conscients des implications éthiques de leur projet, depuis le travail sur le terrain jusqu'à la diffusion des résultats. Les considérations éthiques comprennent l'obtention d'un consentement éclairé, la garantie de la confidentialité, le respect des droits des participants, la prévention des préjudices et la prise en compte des contextes culturels et de recherche. Les chercheurs doivent en tenir compte dans leurs propositions et suivre les lignes directrices éthiques concernant les documents d'archives si leur recherche est basée sur des archives.

Cliquez ici pour accéder aux lignes directrices du CASS sur l'éthique de la recherche en sciences sociales dans la région arabe.

Quels sont les critères d'évaluation de ma demande ?
Le comité évalue les propositions sur la base des critères d'évaluation suivants :
- Contribution de la proposition de recherche à la connaissance (importance, qualité et originalité)
- Faisabilité et clarté du plan de recherche proposé (calendrier réaliste et méthodes de recherche appropriées)
- Compétence du candidat (titres universitaires, publications existantes et potentielles)
- Résultats attendus et publications prévues.
- Considérations éthiques

Dois-je participer au sixième forum de recherche du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales, qui se tiendra au printemps 2026 ?
Oui, il s'agit d'une condition d'octroi de la bourse. Le CASS prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement pour votre participation à la conférence.

Dois-je participer au ateliers de travail qui se tiendront respectivement en janvier 2026 et en juillet 2026 ?
Oui, il s'agit d'une condition d'octroi de la bourse. Le CASS prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement pour votre participation à ces ateliers.

Si ma candidature n'est pas acceptée par le comité de sélection, me communiquerez-vous les raisons précises du rejet ?
Non, en raison du nombre élevé de candidatures que nous recevons, nous ne serons pas en mesure d'expliquer les raisons du rejet.

*** Dans cette annonce, le masculin a été utilisé par souci de simplification du style ; toutefois il désigne aussi bien la candidate, que le candidat.**